

Délibération 6/2023
Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 13/12/2023 à 14 h 30, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 12/12/2023, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 12/12/2023.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

OBJET : Adoption du compte rendu de la réunion du 13 avril 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;
Vu le compte rendu du Comité Syndical du 13 avril 2023 ;

Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte ayant présenté le compte rendu de la réunion du 13 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 13 avril 2023 joint en annexe.

à Mende, le 13/12/23

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 27 DEC. 2023

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte


Denis BERTRAND



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ SYNDICAL
AUTOROUTE NUMÉRIQUE A 75

Réunion du 13/04/2023
à Mende
Hotel du Département – Espace Lozère – Place Urbain V

Le 13/04/2023 à 10 h 30, s'est tenue sans conditions de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/04/2023, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 12/04/2023.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire, Département de la Haute-Loire,

Pouvoir : néant

Assistaient également à la réunion,
Monsieur Patrick BOYER, Secrétaire du Syndicat Mixte, Monsieur Christophe Céliarier du Département du Cantal.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 et affectation des résultats 2022
- 2) Vote du Budget Primitif 2023

Point 1 – Vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 et affectation des résultats 2022

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU , étant rapporteur, Monsieur Denis BERTAND Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2022 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	124 218,02 €	0,00 €	302 155,55 €	0,00 €	426 373,57 €
Opérations exercice	1 034,80 €	2 069,60 €	99 094,72 €	140 098,88 €	100 129,52 €	142 168,48 €
Total	1 034,80 €	126 287,62 €	99 094,72 €	442 254,43 €	100 129,52 €	568 542,05 €
Résultat de clôture	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €
Résultat définitif	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2022 :

343 159,71 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
125 252,82 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

Point 2 – Vote du Budget Primitif 2023

Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **479 194,51 €** se répartissent de la façon suivante :

Fournitures administratives.....	10 000,00 €
Contrats de Prestations de Services	130 000,00 €
Locations Immobilières.....	200 000,00 €
Entretien, réparations voiries.....	107 124,91 €
Maintenance AGEDI	8 000,00 €
Multirisques	7 000,00 €
Annonces et Insertions.....	6 000,00 €
Divers	3 000,00 €
Réceptions.....	6 000,00 €
Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
Total.....	479 194,51 €

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **479 194,51 €** se répartissent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté.....	343 159,71 €
Redevance du délégataire.....	135 000,00 €
Quote-part des subventions investissement transférable.....	1 034,80 €
Total.....	479 194,51 €

Investissement :

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **127 322,42 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières

Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire..... 1 034,80 €

Non individualisées

Installation, matériel et outillage 126 287,62 €

Total..... 127 322,42 €

Les recettes d'investissement pour un montant de **127 322,42 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

Solde d'exécution section d'investissement..... 125 252,82 €

Amortissement Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

Total..... 127 322,42 €

Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2023, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

La réunion est levée à 11h30

Le Président du Syndicat
Mixte Autoroute Numérique A75,



Denis BERTRAND